

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de juin en l'an deux mille dix-neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Gesa Wehmeyer-Laplante
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Jean Lecours
Guy Boucher
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 6 citoyens.

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 07 mai 2019
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Rapport du maire
 - Rapports financiers au 31 décembre 2018
 - Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat
 - Engagement de M. Claude Leclerc, entretien des réseaux
 - Engagement de M. François Bienvenu, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Rapports financiers au 31 décembre 2018
 - Démission de M. Gaétan Baron, préposé maintenance aréna
 - Engagement de M. Gaétan Baron, salarié de maintenance temporaire
 - Tarification 2019-2020
- 5) Voirie
 - Réfection rue du Bateau
 - Décompte progressif n° 6 et réception finale (Construction Lemay inc.)
 - Rue Lauzé
 - Honoraires professionnels n° 1 (Englobe Corp.)
 - Projet de règlement d'emprunt n° 609-2019 concernant des travaux de réfection de la rue Legendre (section des Saules) ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés
 - Adoption
 - Avis de motion
 - Traverse piétonnière
 - Demande d'un ajout – Les Services JAG inc.
 - Demande de modification – Fonderie Bibby Ste-Croix inc.
 - Réfection du muret de la rue du Bateau
 - Mandat plans et devis (SNC-Lavalin inc.)
 - Mandat certificat d'autorisation et rapport de caractérisation (SNC-Lavalin inc.)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

- 6) Hygiène du milieu
Assainissement des eaux usées
- Honoraires professionnels n° 2 (WSP Canada inc.)
- 7) Aménagement/urbanisme/développement
Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt du procès-verbal de la séance du 08 mai 2019
- Demande de modification du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière (article 2.2)
- Dérogation mineure
- Dossier Canada Pipe Company ULC (Fonderie Bibby), lot 3 592 330
- Dossier Mme Sylvie Rail, lot 4 911 301
- Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Dossier Ferme Roger Lambert et Fils S.E.N.C., lots 3 590 600, 3 590 601 et 3 590 604
- Règlement n° 607-2019 (définition d'une rue privée)
- Assemblée publique
- Adoption
- Second projet de règlement n° 608-2019 (hauteur des bâtiments principaux et normes relatives au stationnement, chargement et déchargement des véhicules)
- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion
- Service de soutien en urbanisme – Groupe DDM
- Fin à l'entente de service
- 8) Loisirs et culture
Terrain de jeux
- Engagement de trois animateurs(trices)
- Engagement de deux aide-animateurs(trices)
- Terrains de soccer
- Acceptation de paiement – Abris pour bancs de joueurs
- Financement
- 9) Varia
Comité Familles-MADA de Sainte-Croix
- Dépôt de procès-verbaux
- MRC de Lotbinière
- Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
- Appui à la contribution de la MRC de Lotbinière dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques
- Office Municipal d'Habitation du Nord de Lotbinière
- Prévisions budgétaires 2019
- Budget supplémentaire 2019
- Maison de la Famille de Lotbinière
- Demande d'autorisation
- Carrefour des personnes âgées de Lotbinière
- Demande d'autorisation
- Organisme de bassins versants de la zone du chêne (OBV du Chêne)
- Demande d'appui et de collaboration pour le projet « Mise en valeur des réalisations agroenvironnementales auprès de la population de la MRC de Lotbinière »

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

146-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

147-2019

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 07 MAI 2019

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 07 mai 2019 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

148-2019

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MAI 2019

SALAIRES BRUT DU 28 AVRIL AU 25 MAI 2019	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	16 267.35
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, LOISIRS, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	23 293.79
	AVANTAGES SOCIAUX	6 892.04
	SOUS-TOTAL	46 453.18

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MAI 2019

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	76 992.99
	TOTAL	123 446.17

COMPTES PAYÉS DE MAI 2019 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	166.00	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	166.00	REMSE AVRIL 2019
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.	28 307.43	
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	11 729.18	DÉNEIGEMENT 2018-2019 SECTEUR URBAIN 5/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 587.77	DÉNEIGEMENT 2018-2019 TROTTOIRS 5/5
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 990.48	DÉNEIGEMENT 2018-2019 (CÔTE & RUE DU BATEAU) 5/5
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	833.06	
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	54.00	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	109.00	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	117.00	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	129.00	ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	61.60	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.01	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	119.00	ESSENCE SILVERADO
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	126.01	ESSENCE SAVANA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-2.56	ESCOMPTE ULTRAMAR
HYDRO-QUEBEC	8 836.92	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	20.84	SERVICE MARS & AVRIL 2019
241502681 ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	35.22	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-AVRIL 2019
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 190.27	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-AVRIL 2019
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	59.95	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-AVRIL 2019
232000681 ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	1 358.47	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-AVRIL 2019
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	336.26	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-AVRIL 2019
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	614.71	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-AVRIL 2019
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 299.03	SERVICE AVRIL 2019
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	149.02	SERVICE AVRIL 2019
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	20.84	SERVICE MARS & AVRIL 2019
241200681 ELECTRICITE UEAU POT. 786712	1 929.49	SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2019
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 822.82	SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2019
INTERFAS EN FIDUCIE	1 544.13	
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 544.13	POLICE NO. 48842 MAI 2019

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

M.R.C. DE LOTBINIERE		40 493.39	
211002951	QUOTE-PART MRC - DÉVELOPPEMENT	11 357.99	QUOTE-PART 2019 DÉVELOPPEMENT 2/4
219000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	14 012.66	QUOTE-PART 2019 ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2/4
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 808.72	QUOTE-PART 2019 ENFOUSSEMENT SANITAIRES 5/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 314.02	QUOTE-PART 2019 ÉVALUATION FONCIÈRE 5/12
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		12 856.12	
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	4 772.94	REMISE AVRIL 2019
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 220.10	REMISE AVRIL 2019
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE AVRIL 2019
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 597.24	REMISE AVRIL 2019
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	680.00	REMISE AVRIL 2019
5513825000	RQAP A PAYER	425.84	REMISE AVRIL 2019
POSTES CANADA		336.88	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	157.90	AVIS NO. 271
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	10.54	ACTIVITÉ AMATEURS DE CHAMPIGNONS
241200321	TIMBRES POSTES - HYG. MILIEU	168.44	AVIS D'ÉBULLITION
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		238.14	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	-4.95	CRÉDIT COUDE, ADAPTEURS (3) & RÉDUIT ABS
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	17.39	COUDE ABS, ADAPTEURS (2), SCELLANT & TUYAU ABS
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	225.70	LAVABO, ROBINET, TUYAUX (2), COLLIERS SERRAGE (5), UNIONS (5) & MANCHON
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		3 995.28	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	981.61	REMISE AVRIL 2019
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE AVRIL 2019
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 853.67	REMISE AVRIL 2019
TELEUS COMMUNICATIONS INC.		732.90	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	48.15	SERVICE MAI 2019
261000331	TELEPHONE-URBANISME	1.19	SERVICE MAI 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	190.23	SERVICE MAI 2019
241300631	ESS.& DIESEL-ST/POMP. STE-CROIX	63.37	SERVICE MAI 2019
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	69.21	SERVICE MAI 2019
261000331	TELEPHONE-URBANISME	82.94	SERVICE MAI 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	8.32	SERVICE MAI 2019
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE MAI 2019
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	62.63	SERVICE MAI 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	143.49	SERVICE MAI 2019
TELEUS MOBILITE		265.52	
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.50	SERVICE MAI 2019
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.00	SERVICE MAI 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.51	SERVICE MAI 2019
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.50	SERVICE MAI 2019
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	60.60	SERVICE MAI 2019
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.03	SERVICE MAI 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	29.84	SERVICE MAI 2019
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	23.54	SERVICE MAI 2019
VIDÉOTRON LTÉE		209.15	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	44.06	SERVICE JUIN 2019
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	44.06	SERVICE JUIN 2019
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	44.05	SERVICE JUIN 2019
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE JUIN 2019
TOTAL : 98 814.92			

COMPTES À PAYER DE MAI 2019

AQLM		370.54	
270150494	COTISATION & ABONNEMENT LOISIR	370.54	COTISATION ANNUELLE 2019
BERGERON, RENE		200.00	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	200.00	BOTTES DE TRAVAIL
BETON LAURIER INC.		1 034.78	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 034.78	MUR DE SÉCURITÉ POUR RÉPARATION TERRAIN (CÔTE DES SOUS-BOIS)
BUROPLUS ST-EX		220.73	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	146.57	AGRAFES, ENCRE DATEUR & PAPIER PHOTOCOPIEUR
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	32.54	ESTAMPE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	41.62	ESTAMPE
C.E.R. TURMEL ENR.		176.12	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	176.12	BOÎTES À FLEURS
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LOTBINIÈRE		50.00	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00	BILLET GALA JEUNEXCENCE 2019 (MAIRE)
CYNTHIA MORIN		45.45	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	45.45	FRAIS DE DÉPLACEMENT MAI 2019 T/JEUX
DIANE MARTEL CONSULTANTE EN PÉDAGOGIE		804.83	
270150454	PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	804.83	FORMATION ANIMATEUR(TRICE) T/JEUX 2019 1/2
DICOM EXPRESS		23.77	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	11.88	FRAIS DE TRANSPORT RÉPARATION DÉTECTEUR À GAZ
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	11.89	FRAIS TRANSPORT RÉPARATION RADIO MOBILE
ÉDITH PLOURDE PETITE CAISSE		126.50	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	126.50	RÉPARATION TERRAIN SUITE TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
EUROFINS ENVIRONEX		289.56	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	204.02	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	85.54	ANALYSE DES EAUX USÉES
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		303.53	
222000516	LOC. EQUIP. INCENDIE	303.53	TRAVAUX INCENDIE DU 15-04-2019 (ROUTE LAURIER)
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		260.62	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	260.62	NETTOYAGE DÉBORDEMENT (RUE DU BATEAU)
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		133.95	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.38	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	48.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	43.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.33	ESSENCE INCENDIE
FLORALIES JOUVENCE		164.30	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	164.30	FLEURS
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		16.00	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	16.00	AVIS DE MUTATION
GARAGE PATRICE POULIN ENR.		1 244.98	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	1 244.98	ACHAT PNEUS POUR SAVANA
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		13 578.38	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 427.36	SERVICE AVRIL 2019
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 090.07	SERVICE AVRIL 2019
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	60.95	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE (CÔTE DU NORD & POINTE-PLATON)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

GROUPE CASTONGUAY INC.		979.72	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	84.74	REMPLENER LUMINAIRE (RUE LECLERC)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	408.16	RÉPARER LUMIÈRE (RUE PRINCIPALE)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	1.63	FUSIBLE
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	311.73	REMPLENER LUMIÈRES (ROUTE MARIE-VICTORIN)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	173.46	REMPLENER LUMIÈRES (RUES LAFLEUR & LECLERC)
GUILDOR MICHAUD		28.95	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	28.95	ACHATS VOLUMES (BIBLIOTHÈQUE)
HÉLÈNE POULIN PETITE CAISSE LOISIRS		131.49	
270150649	PIECES ET ACCESSOIRES - T.J.	44.82	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270150660	PROD. ENTRETIEN T/JEUX	7.57	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270150649	PIECES ET ACCESSOIRES - T.J.	79.10	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
HYDRO-QUEBEC		1 400.02	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 400.02	SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2019
IMPRESSIONNE/MOI & A.I.G.G.		43.12	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	43.12	SERVICE TECHNIQUE ORDINATEUR RÉCEPTION
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		287.44	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	287.44	LIVRES CHAMPIGNONS (25) C/FAMILLE
JACQUES GAUTHIER		64.20	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	64.20	FRAIS DE DÉPLACEMENT MAI 2019
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.		486.76	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	486.76	HYPOCHLORITE
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		10.53	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	10.53	ACHATS DIVERS T/JEUX
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		524.26	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	500.14	BOTTES POUR BÉNÉVOLES SENTIERS PÉDESTRES (3)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	24.12	PIÈCES POUR CHENILLE VTT
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		491.09	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	139.44	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	13.13	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	31.45	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	107.94	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	199.13	ACHATS VOLUMES
LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.		252.95	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	252.95	LOCATION NACELLE (FILETS TERRAIN DE BALLE)
MARIKA MARTIN PETITE CAISSE		23.85	
241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.EGOUT	23.85	FRAIS TRANSPORT POUR RETOUR BOUCHONS ESPACE CLOS
MÉCANARC		787.58	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	787.58	CLAPET DOUBLE POUR JEUX D'EAU
MILOT, STEPHANE		384.70	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	28.71	COURROIES
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	106.05	FRAIS DE DÉPLACEMENT MAI 2019
241400454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	222.49	CAMÉRA ET ÉCOUTEUR (FORMATION)
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	27.45	FRAIS DE DÉPLACEMENT MARS & AVRIL 2019
MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		4 802.18	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	2 797.30	HON. PROF. DOSSIER D'URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	582.06	HON. PROF. DOSSIER D'URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 422.82	HON. PROF. DOSSIER D'URBANISME
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.		234.49	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	74.73	BATTERIE POUR RADIO
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	159.76	RÉPARATION RADIO MOBILE
PAGES JAUNES		130.68	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.68	SERVICE MAI 2019
PG SOLUTIONS INC.		6 440.99	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	1 182.03	CONTRAT D'ENTRETIEN MAI À DÉCEMBRE 2019 (ACCÈS CITÉ LOISIRS)
2302010726	IMM.-AMEUBL. EQUIP.-SECRETARIA	5 258.96	LOGICIEL ACCÈS CITÉ LOISIRS
PHARMACIE STE-CROIX INC.		4.36	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	4.36	PAPIERS MOUCHOIRS
PITNEY BOWES CANADA		206.27	
213000517	LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	206.27	LOCATION BALANCE DU 1-06-2018 AU 31-05-2019
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		140.57	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	47.28	VALVE POUR PURGE (RUE DU BATEAU)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	93.29	PIÈCES POUR MACHINE À POLYMÈRE
POSTES CANADA		185.49	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	156.45	AVIS NO. 272
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	5.85	AVIS NO. 272
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	23.19	AVIS NO. 272
PREVIMED INC.		250.00	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	250.00	LOCATION ANNUELLE CYLINDRES D'OXYGÈNE
PRODUITS CAPITAL		521.71	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	521.71	PRODUITS D'ENTRETIEN
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		435.59	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	7.60	COLLIER SERRAGE, ADAPTEURS (2), RÉDUIT ABS & TEFLON
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	65.50	RUBAN ROUGE & PEINTURE ANTIROUILLE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	6.65	PILE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	13.52	CRÉDIT PANNEAUX 4x8 (2) & CONTREPLAQUÉS (2)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	59.87	MARQUAGE ORANGE (6)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	76.66	MARTEAU, ATTACHES-CÂBLE & SIÈGE TOILETTE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	8.03	LEVIER CHASSE D'EAU & POIGNÉE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	9.14	PINCEAUX (3)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	14.92	RUBAN TAPIS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	22.99	PEINTURE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	2.80	MANCHON
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	68.94	POUBELLES & COUVERCLES (2)
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	8.95	LEVIER CHASSE D'EAU
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	52.84	4x6 TRAITÉS (6) & 2x2 (4)
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTIL/EQU.	17.18	BALAI À GAZON
SANI-JOHN INC.		597.84	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	298.92	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE) DU 15-05 AU 15-06-2019
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	298.92	LOCATION TOILETTE (PARC GÉRARD-CHABOT) DU 15-05 AU 15-06-2019

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

SOLUTIONS NEXARTS INC.		668.00	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	438.05	FRAIS PLATE-FORME QIDIGO AVRIL 2019
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	229.95	SERVICE D'IMPLANTATION T/JEUX 2019
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		15.56	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	9.58	CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	5.98	CRÈME À CAFÉ
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		2 411.44	
241400521	ENTR. & REP. - DEGRILLEUR	261.94	INSPECTION ANNUELLE
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	391.72	INSPECTION ANNUELLE
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	261.89	INSPECTION ANNUELLE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	189.59	INSPECTION ANNUELLE
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	167.75	INSPECTION ANNUELLE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	884.56	INSPECTION ANNUELLE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	143.72	INSPECTION ANNUELLE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	110.27	INSPECTION ANNUELLE
TELUUS COMMUNICATIONS INC.		149.56	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	149.56	SERVICE MAI 2019
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		540.60	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	441.72	PHOTOCOPIES DU 11-04 AU 10-05-2019
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	98.88	AGRAFES PHOTOCOPIEUR
		TOTAL : 42 676.03	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2019

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Jacques Gauthier commente et dépose le rapport du maire concernant les états financiers 2018 de la municipalité et du centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

Le rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal.

149-2019

RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Monsieur Jacques Gauthier commente les états financiers.

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018 démontrant un surplus budgétaire de 608 653 \$, tels que préparés par Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l..

150-2019

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le «CM») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

- b. D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : sainte.croix@ville-sainte-croix.ca , ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

7. *Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec « un fournisseur unique »*

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. *Entrée en vigueur*

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

151-2019

ENGAGEMENT DE M. CLAUDE LECLERC, ENTRETIEN DES RÉSEAUX

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'engager M. Claude Leclerc d'Issoudun temporairement pour agir à titre d'homme d'entretien des réseaux.

Durée de l'emploi : Du 05 juin au 30 juin 2019

Rémunération : Taux « Entretien des réseaux »

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

152-2019

ENGAGEMENT DE M. FRANÇOIS BIENVENU, RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager M. François Bienvenu de Québec pour agir à titre de responsable de l'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Croix suivant l'entente à intervenir entre les parties.

QU'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est également requis de nommer M. Bienvenu responsable de l'émission des permis et certificats ainsi que tout autre règlement afférent, selon les lois et règlements en vigueur.

QUE le traitement salarial de M. François Bienvenu sera de 48 142 \$, soit 925,80 \$/30 heures semaine réparties à raison de 3 jours de travail au bureau de la municipalité et une journée de travail (télétravail) à la maison.

QUE ses tâches, responsabilités et conditions de travail sont celles prévues au contrat à intervenir entre les parties d'une durée de cinq ans à compter du 24 juin 2019.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

153-2019

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MAI 2019

SALAIRES BRUTS DU 28 AVRIL AU 25 MAI 2019	ADMINISTRATION (DIRECTION)	1 974.72
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	1 445.83
	AVANTAGES SOCIAUX	499.99
	SOUS-TOTAL	3 920.54

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MAI 2019

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	58.80
	TOTAL	3 979.34

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

COMPTES PAYÉS DE MAI 2019 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		132.44	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	132.44	REMISE AVRIL 2019
HYDRO-QUEBEC		13 034.42	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	13 034.42	SERVICE MI-MARS À MI-AVRIL 2019
INTERFAS EN FIDUCIE		584.05	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	584.05	POLICE NO. 48842 MAI 2019
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		2 813.56	
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	60.00	REMISE AVRIL 2019
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	182.12	REMISE AVRIL 2019
5513820000	ROADP A PAYER	140.02	REMISE AVRIL 2019
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	263.44	REMISE AVRIL 2019
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 134.78	REMISE AVRIL 2019
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 033.20	REMISE AVRIL 2019
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		122.40	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	122.40	DILUANT PEINTURE & PEINTURE ANTIROUILLE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		1 120.75	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	277.51	REMISE AVRIL 2019
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	60.00	REMISE AVRIL 2019
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	783.24	REMISE AVRIL 2019
TELUUS COMMUNICATIONS INC.		355.74	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	355.74	SERVICE MAI 2019
TELUUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE MAI 2019
		TOTAL : 18 221.38	

COMPTES À PAYER DE MAI 2019

BUROPLUS ST-EX		339.50	
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	297.88	MARQUEUR, SUPPORT ORDINATEUR, LAMPE, CLASSEUR, CAHIERS, CLAVIER & PLANIFICATEUR ESTAMPE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	41.62	
GROUPE CASTONGUAY INC.		380.89	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	380.89	CHANGER 2 LUMIÈRES D'URGENCE DANS L'ARÉNA
HÉLÈNE POULIN		214.58	
270125321	TIMBRES-POSTES	51.74	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	41.38	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	5.96	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	115.50	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
HYDRO-QUEBEC		5 759.49	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	5 759.49	SERVICE MI-AVRIL À MI-MAI 2019
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		34.00	
270125494	ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS	34.00	DÉCLARATION ANNUELLE
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		127.58	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	12.63	FIL 14/2
270180680	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	114.95	PEINTURE ANTIROUILLE
SOLUTIONS NEXARTS INC.		9.78	
270140414	SERVICES PROF. - INFORMATIQUE	9.78	FRAIS PLATEFORME QIDIGO DÉCEMBRE 2018
SYSTEMES DE SÉCURITÉ CONCEPT		517.39	
270145451	LOCATION SYSTEME D'ALARME	517.39	INSPECTION ANNUELLE
		TOTAL : 7 383.21	

154-2019

RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

M. Jacques Gauthier commente les états financiers.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018 démontrant une participation municipale au déficit de 120 999 \$, tels que préparés par Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l..

155-2019

DÉMISSION DE M. GAÉTAN BARON, PRÉPOSÉ MAINTENANCE ARÉNA

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission à compter du 03 mai 2019 de monsieur Gaétan Baron à titre de préposé maintenance aréna depuis le 04 décembre 2018.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Gaétan Baron et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de l'année à titre de préposé maintenance aréna pour la municipalité de Sainte-Croix.

156-2019

ENGAGEMENT DE M. GAÉTAN BARON, SALARIÉ DE MAINTENANCE TEMPORAIRE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager M. Gaétan Baron de Saint-Antoine-de-Tilly pour agir à titre d'homme de maintenance temporaire.

Début de l'emploi : 05 juin 2019

Rémunération : Échelon 2, préposé maintenance

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

157-2019

TARIFICATION 2019-2020

LOCATION DE GLACE	TARIF 2018/2019	TARIF 2019/2020	NOTES
Hockey adulte	195 \$/heure tx incl. 270 \$/1.30 h tx incl.	200 \$/heure tx incl. 277 \$/1.30 h tx incl.	vendredi & samedi après 23h00/1.30 h
Hockey mineur LCRSE Pratique équipe extérieure	130 \$/heure tx incl. 167 \$/heure tx incl.	133 \$/heure tx incl. 172 \$/heure tx incl.	joutes et pratiques joutes et pratiques
Tournoi Hockey mineur de Ste-Croix	Voir note :	Voir note :	voir la Politique de soutien aux organismes culturels et sportifs de Sainte-Croix
Hockey libre (15 ans et +)	gratuit	gratuit	vendredi p.m. si disponible
Hockey libre (15 ans et -)	gratuit	gratuit	jeudi p.m. si disponible
C.P.A.	130\$/heure tx incl. 79 \$/heure tx incl.	133\$/heure tx incl. 81 \$/heure tx incl.	samedi + mardi vendredi
Spectacles C.P.A.	130 \$/heure tx incl.	133 \$/heure tx incl.	voir la Politique de soutien aux organismes culturels et sportifs de Sainte-Croix
Carte de membre	60 \$/saison tx incl.	61 \$/saison tx incl.	mercredi
Patin artistique libre (pour tous)	3,00 \$/séance tx incl	3,00 \$/séance tx incl	mercredi 16h00 à 18h00
Patinage libre (pour tous)	gratuit	gratuit	dimanche 17h00 à 18h30 Commandite : Caisse Populaire Pointe-Platon de Lotbinière
Curling saison	146 \$ /heure tx incl.	149 \$ /heure tx incl.	lundi 19h00 à 21h00
Ringuette	130 \$ /heure tx incl.	133 \$ /heure tx incl.	samedi a.m.
LOCATION DIVERSE	TARIF 2018/2019	TARIF 2019/2020	NOTES
Casier aréna	154 \$/tx incl.	154 \$/tx incl.	
Table	6 \$/table/jour + tx	6 \$/table/jour + tx	
Chaise	1 \$/chaise/jour + tx	1 \$/chaise/jour + tx	
Location salle	150,00 \$ + tx + ménage 28 \$/heure	150,00 \$ + tx + ménage 28 \$/heure	minimum 3 heures
Local de musique	19 \$ + tx	19 \$ + tx	

LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 1220 \$ par jour, taxes en sus.

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
- 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
- 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
- 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris intérieurs et extérieurs causés lors de l'activité.
- 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.

- N.B.
- a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant;
 - b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
 - c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser la directrice des loisirs à signer lesdits contrats de location.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

VOIRIE

RÉFECTION RUE DU BATEAU

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 19 : 25 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

158-2019

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 ET RÉCEPTION FINALE
(CONSTRUCTION LEMAY INC.)**

ATTENDU la résolution numéro 163-2017;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Construction Lemay inc., la somme de 115 509,07 \$, taxes incluses, concernant la réception finale relativement aux travaux de réfection à la rue du Bateau selon la recommandation de « Les Services exp inc. » datée du 23 avril 2019.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 19 : 26 heures.

RUE LAUZÉ

159-2019

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 072-2019;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Englobe Corp. la somme de 6 703,04 \$, concernant une étude géotechnique de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900291164 datée du 30 avril 2019.

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 609-2019 CONCERNANT LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LEGENDRE (SECTION DES
SAULES) AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT
RELIÉS**

160-2019

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue Legendre (section des Saules);

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 197 829 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 609-2019 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 609-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet règlement numéro 609-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 609-2019 décrétant la réfection de voirie et de ses infrastructures à la rue Legendre (section des Saules) ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés, et pour autoriser un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux.

TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

161-2019

DEMANDE D'UN AJOUT – LES SERVICES JAG INC.

ATTENDU la demande de la compagnie Les Services JAG inc. datée du 13 mai 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'ajout d'une traverse piétonnière afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire;

ATTENDU QUE le but est d'établir un corridor sécuritaire pour les piétons en tout temps entre le stationnement situé du côté est de la rue Laurier et le bâtiment situé au 425 de la rue Laurier côté ouest;

ATTENDU QUE l'objectif est d'offrir une sécurité aux piétons pour un milieu sécuritaire sur tout le territoire de la municipalité;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de demander au ministère des Transports l'ajout d'une traverse piétonnière entre le stationnement côté est et le bâtiment situé au 425 rue Laurier côté ouest.

162-2019

DEMANDE DE MODIFICATION – FONDERIE BIBBY STE-CROIX INC.

ATTENDU la demande de la Fonderie Bibby Ste-Croix inc. datée du 10 mai 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désire déplacer la traverse piétonnière existante de quelques mètres vers l'est de celle-ci et installer une nouvelle signalisation lumineuse;

ATTENDU QUE le but est d'établir un corridor sécuritaire pour les piétons en tout temps entre le stationnement du côté sud de la rue Principale et l'usine située au 6200 rue Principale côté nord;

ATTENDU QUE l'objectif est d'offrir une sécurité aux piétons pour un milieu de vie sécuritaire sur tout le territoire de la municipalité;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de demander au ministère du Transports d'apporter les modifications nécessaires à la traverse piétonnière et à la signalisation entre le stationnement du côté sud de la rue Principale et l'usine située au 6200 rue Principale côté nord.

RÉFECTION DU MURET DE LA RUE DU BATEAU

163-2019

MANDAT PLANS ET DEVIS (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 26 mars 2019 pour la préparation des plans et devis pour approbation et soumission relativement à la réfection du muret de la rue du Bateau pour un montant de 5 850 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

164-2019

MANDAT CERTIFICAT D'AUTORISATION ET RAPPORT DE CARACTÉRISATION (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 22 février 2019 pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation et un rapport de caractérisation relativement à la réfection du muret de la rue du Bateau pour un montant forfaitaire de 7 500 \$, en sus des taxes;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation de ladite demande de certificat d'autorisation et dudit rapport de caractérisation selon l'offre présentée.

ET de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

HYGIÈNE DU MILIEU

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

165-2019

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (WSP CANADA INC.)

ATTENDU la résolution numéro 077-2018;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à WSP Canada inc. la somme de 7 473,38 \$ concernant la préparation des documents et arguments concernant une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au projet d'assainissement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 00796823 datée du 06 décembre 2018.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 MAI 2019

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 08 mai 2019.

166-2019

DEMANDE DE MODIFICATION DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE (ARTICLE 2.2)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix souhaite apporter une modification à l'article 2.2 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la modification viserait plus spécifiquement à indiquer que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 2.2 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement ne s'appliquerait pas aux îlots déstructurés du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette modification aurait pour effet de régulariser un état de fait et de rétablir la pleine jouissance du droit de propriété des propriétaires dans les îlots déstructurés qui accèdent déjà à leur terrain par des chemins privés;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière de modifier l'article 2.2 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement tel que suggéré par la municipalité de Sainte-Croix.

DÉROGATION MINEURE

167-2019

DOSSIER CANADA PIPE COMPANY ULC (FONDERIE BIBBY), LOT 3 592 330

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Canada Pipe Company ULC (Fonderie Bibby Ste-Croix inc.) pour une dérogation mineure localisée au 6200, rue Principale, Sainte-Croix, lot 3 592 330, qui vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à une distance de dégagement de 10,49 mètres alors que l'article 7.4.2.3 du règlement de zonage numéro 389-2007 exige une distance de dégagement de 17,75 mètres entre le bâtiment projeté et le bâtiment existant.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure localisée au 6200, rue Principale, lot 3 592 330, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

168-2019

DOSSIER MME SYLVIE RAIL, LOT 4 911 301

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de madame Sylvie Rail pour une dérogation mineure localisée au 77, Côte des Sous-Bois, Sainte-Croix, lot 4 911 301, qui vise à autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant à une distance d'environ 3 mètres de la ligne avant de terrain, alors que l'article 9.1 du règlement de zonage numéro 389-2007 indique que la construction d'un garage isolé en cour avant n'est pas autorisée.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure localisée au 77, Côte des Sous-Bois, lot 4 911 301, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

169-2019

DOSSIER FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C., LOTS 3 590 600, 3 590 601 ET 3 590 604

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser le prélèvement de sable sur une superficie d'environ 9 hectares correspondant à des parties des lots 3 590 600, 3 590 601 et 3 590 604;

ATTENDU QUE l'usage projeté respecte la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de confirmer que la demande de Ferme Roger Lambert et Fils S.E.N.C. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation municipale.

RÈGLEMENT N° 607-2019 (DÉFINITION D'UNE RUE PRIVÉE)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 607-2019. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

170-2019

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en modifiant la définition d'une rue privée de façon à reconnaître la présence de nombreuses rues privées correspondant à des servitudes de passage apparaissant dans des actes notariés;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de mai 2019, le projet de règlement numéro 607-2019 et qu'il ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour de mai 2019 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juin 2019 sur le projet de règlement numéro 607-2019 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 607-2019 INCLUANT DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2019 ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 137-2019 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 607-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 607-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 608-2019 (HAUTEUR DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET NORMES RELATIVES AU STATIONNEMENT, CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le second projet de règlement numéro 608-2019. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

171-2019

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier à 12 mètres la hauteur maximale d'un bâtiment principal utilisé par un usage multifamiliale Hg (3 à 8 logements) dans la zone 16-H;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier les dispositions relatives aux aires de stationnement pour permettre l'implantation d'allée d'accès partagé de façon à réduire l'empreinte au sol de ces constructions;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de mai 2019, le projet de règlement numéro 608-2019 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juin 2019 sur le projet de règlement numéro 608-2019 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 608-2019 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

QUE le second projet de règlement numéro 608-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 608-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 608-2019.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :

- Modifier la hauteur maximale autorisée d'un bâtiment principal dans la zone 16-H
- Modifier le « Chapitre XI : normes relatives au stationnement ainsi qu'au chargement et déchargement des véhicules »

SERVICE DE SOUTIEN EN URBANISME – GROUPE DDM

172-2019

FIN À L'ENTENTE DE SERVICE

ATTENDU les résolutions 080-2015 et 275-2018;

ATTENDU QU'il est requis de mettre fin à l'entente de service en urbanisme du Groupe DDM intervenue entre les parties en avril 2015;

ATTENDU QUE la municipalité sera responsable du service de l'urbanisme à compter du 24 juin 2019;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mettre fin à l'entente de service entre les parties, et ce à compter du 24 juin 2019 et de transmettre nos sincères remerciements pour le service offert tout au cours de ces années.

LOISIRS ET CULTURE

TERRAIN DE JEUX

173-2019

ENGAGEMENT DE TROIS ANIMATEURS(TRICES)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager les personnes suivantes à titre d'animateur et d'animatrices du terrain de jeux 2019 sous la supervision de la Directrice des loisirs :

- Mme Ophélie Grenier
- Mme Roxane Bernier
- M. Xavier Béland

Durée de l'emploi : Du 25 juin au 16 août 2019 (8 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

174-2019

ENGAGEMENT DE DEUX AIDE-ANIMATEURS(TRICES)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager les personnes suivantes à titre d'aide-animateurs(trices) au service de garde, lors de sorties spéciales et au besoin pour le terrain de jeux 2019 sous la supervision de la Directrice des loisirs :

- Mme Laurence Grenier
- M. Xavier Demers

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

Durée de l'emploi : Du 25 juin au 16 août 2019 (7 semaines X ± 20 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

TERRAINS DE SOCCER

175-2019

ACCEPTATION DE PAIEMENT – ABRIS POUR BANCS DE JOUEURS

Une (1) facture reçue :

➤ Auvents W. Lecours inc. 14 928,35 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter l'achat et l'installation d'abris pour bancs de joueurs de Auvents W. Lecours inc., pour un montant de 14 928,35 \$, taxes incluses, concernant l'achat et l'installation de six abris pour bancs de joueurs, selon la facture datée du 27 mars 2019. Que le « Club de soccer de Ste-Croix » s'est engagé à participer au paiement de ladite facture pour un montant de 11 000,00 \$.

176-2019

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 175-2019 relativement à l'achat et l'installation de six abris pour bancs de joueurs pour les terrains de soccer;

ATTENDU QUE pour payer ledit achat, un financement net de ± 13 631,58 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 13 631,58 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 23-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

VARIA

COMITÉ FAMILLES-MADA DE SAINTE-CROIX

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière des procès-verbaux du comité Familles-MADA de Sainte-Croix tels que présentés, soient :

- 27 février 2019
- 27 avril 2019

MRC DE LOTBINIÈRE

177-2019

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIES DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés dont le volet 1 vise au soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt afin de réaliser les mises à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés de manière collective;

ATTENDU la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

- Confirmer la participation de la municipalité de Sainte-Croix à la démarche collective de la MRC de Lotbinière pour la mise à jour des politiques familiales et municipalité amie des aînés;
- Confirmer que madame Gesa Wehmeyer-Laplante est l'élue responsable des questions familiales et aînées;
- Autoriser madame France Dubuc à signer au nom de la municipalité de Sainte-Croix tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

178-2019

APPUI À LA CONTRIBUTION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DANS LA LUTTE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU le consensus scientifique sur les changements climatiques et l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre provenant des activités humaines;

ATTENDU QUE les actions de lutte aux changements climatiques ont, pour la plupart, un effet d'améliorer l'adaptation de la collectivité;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une planification stratégique 2019-2022 basée sur les principes du développement durable;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière vise à assurer un cadre de vie favorable pour les citoyens des 18 municipalités de la MRC par la mise en place d'action structurante tant au niveau économique, que social et environnemental;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques tels que les pluies et crues, la fréquence et l'intensité des périodes de chaleur et la prolifération des espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a pris acte de la démarche citoyenne concernant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de :

- Reconnaître que les changements climatiques ont des impacts tant sur le plan social, économique et environnemental sur le territoire de la MRC de Lotbinière;
- D'assurer la promotion des mesures déjà en place et poursuivre le développement d'actions structurantes via sa planification stratégique pour contrer ces impacts en concertation avec les acteurs du milieu;
- D'informer et de sensibiliser les citoyens, les organismes, les industries, et ses partenaires de l'impact positif de petits gestes à poser dans une perspective de développement durable;
- D'élaborer et mettre en place une stratégie d'action sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;
- De demander aux gouvernements du Canada et du Québec d'appuyer davantage les MRC et les municipalités dans la mise en place de mesures permettant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE

179-2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

<u>Revenus</u> :	348 717 \$
<u>Dépenses</u> :	
- Administration	53 604 \$
- Conciergerie et entretien	88 978 \$
- Énergie, taxes, assurances et sinistres	148 568 \$
- Remplacement, amélioration et modernisation	74 652 \$
- Financement	95 520 \$
- Service à la clientèle	<u>42 016 \$</u>
Total des dépenses	503 338 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

<u>Déficit</u> :	154 621 \$
<u>Partage déficit</u>	
- SHQ	139 159 \$
- Municipalité de Sainte-Croix	15 462 \$
(-) Avances temporaires (SHQ)	95 827 \$
	=====

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix demande à la municipalité et à la Société d'habitation du Québec d'approuver ledit budget pour l'année 2019;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'adopter le budget pour l'année 2019 tel que présenté.

180-2019

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

ATTENDU des corrections apportées au compte budgétaire concernant le financement;

ATTENDU le rapport d'approbation du budget 2019 de la Société d'habitation du Québec daté du 24 avril 2019;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 2 505 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 2 505 \$, lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q., et 10 % par la municipalité, soit 250 \$.

MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE

181-2019

DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Maison de la Famille de Lotbinière est un organisme à but non lucratif qui offre des activités aux familles dans les municipalités de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'objectif visé dans ce projet est d'offrir gratuitement des ateliers découverts destinés aux parents et enfants de 0-5 ans;

ATTENDU QUE ces activités se dérouleront dans la salle des chevaliers de Colomb et la salle de conférence tous les mardis de 9h00 à 11h00 pour les périodes du 17 septembre au 3 décembre 2019, du 17 janvier au 25 février 2020 et du 10 mars au 19 mai 2020;

ATTENDU QUE la maison de la Famille sollicite l'utilisation de ces salles gratuitement pour tenir ces activités;

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle des chevaliers de Colomb et la salle de conférence pour la tenue de ces activités.

CARREFOUR DES PERSONNES ÂNÉES DE LOTBINIÈRE

182-2019

DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (CPAL) est un organisme à but non lucratif qui offre des ateliers aux personnes de 50 ans et plus;

ATTENDU QUE le CPAL sollicite un local gratuit afin de permettre aux aînés de Sainte-Croix de pouvoir profiter du programme "Musclez vos méninges" qui se donne sous la forme d'ateliers;

ATTENDU QUE ces ateliers se dérouleront le jeudi matin de 9h00 à 11h00, à raison de 2h/semaine du début septembre jusqu'à la mi-mai;

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation d'un local pour la tenue de ces ateliers.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUN 2019

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA ZONE DU CHÊNE (OBV DU CHÊNE)

183-2019

DEMANDE D'APPUI ET DE COLLABORATION POUR LE PROJET « MISE EN VALEUR DES RÉALISATIONS AGROENVIRONNEMENTALES AUPRÈS DE LA POPULATION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE »

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a récemment été informé des démarches que l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) a entreprise pour la réalisation du projet « Mise en valeur des réalisations agroenvironnementales auprès de la population de la MRC de Lotbinière »;

ATTENDU QUE le projet se déroulera sur une période de 3 ans (2019 à 2022) et vise à sensibiliser la population de la MRC de Lotbinière aux actions mises en œuvre par les producteurs agricoles en agroenvironnement;

ATTENDU QUE le projet répond à l'action 4,3 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui consiste à « recenser et publier les bons coups en matière de bonnes pratiques agricoles visant à réduire l'érosion des sols »;

ATTENDU QUE les différents volets du projet permettront de valoriser la profession de producteur agricole auprès de la population en faisant la promotion des réussites en agroenvironnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix trouve qu'il est avantageux d'unir le milieu agricole à la communauté non agricole de son territoire et que les actions du projet seront très pertinentes pour la municipalité dans la mesure où elles s'arriment au PDZA pour le volet environnement;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix appuie l'OBV du Chêne avec une contribution de 1 670 \$, en nature grâce à son aide pour la diffusion du dépliant faisant la promotion des enjeux en matière d'agroenvironnement sur le territoire de Lotbinière avec l'envoi de vos taxes municipales. Elle s'engage également à la publication d'article annonçant la diffusion du dépliant dans son avis municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

184-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 22 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.